

# Document d'intentions pédagogiques

**Intitulé du cours** : Français

**Année** : 5 GT

**Professeur** : Mme Dupont

**But du cours** : En tant que cours de *communication*, de *langue* et de *culture*, le cours de français entend développer :

- Ce qui favorise l'épanouissement personnel, la participation active à la vie en société sous ses multiples formes et l'ouverture aux autres ;
- Ce qui permet, dans la relation aux autres, la participation démocratique, l'échange interculturel et l'exercice de l'esprit critique ;
- Ce qui constitue l'accès même au savoir, à la culture, et ce qui favorise l'insertion socioprofessionnelle et l'émancipation sociale<sup>1</sup>.

**Compétences** : Sept Unités d'Acquis d'Apprentissage à exercer et à certifier.

- UAA0 : Justifier une réponse, expliciter une procédure (écrire-parler).
- UAA1 : Rechercher / collecter l'information et en garder des traces (lire-écrire).
- UAA2 : Réduire, résumer, comparer et synthétiser (lire-écrire).
- UAA3 : Défendre une opinion par écrit (écrire).
- UAA4 : Défendre oralement une opinion et négocier (parler-écouter).
- UAA5 : S'inscrire dans une œuvre culturelle (lire-écrire-parler-écouter).
- UAA6 : Relater des expériences culturelles (écrire-parler-écouter).

**Compétences EPC** : Une compétence d'EPC à développer et intégrer au cours.

- UAA3.1.5 : Participer au processus démocratique.

Compétence travaillée à travers :

- Construire une pensée autonome et critique : Prendre position de façon argumentée
- Se connaître soi-même et s'ouvrir à l'autre : Se décentrer par la discussion

**Moyens d'évaluation** :

- Des **évaluation formatives** (travail journalier) porteront sur des productions langagières orales et/ou écrites nécessitant la mobilisation d'un ensemble de savoirs et de savoir-faire liés à une ou plusieurs UAA étudiées au

---

<sup>1</sup> Extrait du *Programme Français 2° degré. Humanités générales et technologiques*, Fédération de l'enseignement secondaire catholique, p. 6.

cours. L'évaluation formative vise à mesurer le taux d'acquisition des UAA étudiées, afin que l'élève puisse accroître ses connaissances et capacités en toute confiance, l'évaluation formative ayant une vocation informative.

- Des **évaluations certificatives**, portant sur chacune des sept UAA, auront lieu au moins une fois par an pour chaque UAA (plusieurs UAA peuvent être évaluées simultanément). Ces évaluations peuvent prendre la forme d'un contrôle de synthèse, d'un examen, d'un travail oral ou écrit. Les objectifs, consignes et critères de réussite seront clairement exposés afin que chaque élève puisse travailler en connaissance de cause. Les évaluations certificatives déterminent la réussite de l'année scolaire : au moins cinq UAA sur les sept doivent présenter une note supérieure ou égale à 50% pour acter la réussite globale.

#### **Consignes générales et matériel scolaire :**

- Le cours est basé sur la prise de notes : les documents travaillés en classe sont fournis mais les commentaires s'y rapportant et, plus largement, ce qui est dit en classe est consigné par l'élève.
- Le matériel scolaire indispensable à chaque cours est le suivant : parcours distribués, livres éventuels, feuilles, bics, latte.
- Une grande importance est accordée à la participation active en classe : chacun est invité à prendre la parole, de façon constructive et réfléchie, dans le respect d'autrui et des règles élémentaires de discipline.
- Les échéances des remises des travaux sont fixées en concertation avec la classe en fonction du temps nécessaire à leur réalisation. Une fois l'échéance programmée, il n'est plus envisageable de la modifier.
- Tous les travaux écrits sont réalisés de façon exclusivement individuelle (sauf consignes contraires, en cas de travaux de groupe notamment).
- Le plagiat est assimilé à de la fraude et est sanctionné comme tel (nullité du travail concerné et sanctions disciplinaires). Toute utilisation de propos, d'idées ou de concepts non personnels doit être accompagnée d'une référence bibliographique précise et vérifiable.
- Chaque élève est prié de se présenter au cours à l'heure, en possession de ses documents et de ses notes. En cas de manquement, le règlement d'ordre intérieur du Collège est appliqué.

Ce document d'intentions pédagogiques a été rédigé en conformité avec le programme et le règlement des études du Collège.

Ixelles, le 26 août 2024.

Signature des parents pour prise de connaissance :

Signature de l'élève pour prise de connaissance :